



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

P.V. N° 108
Dossier N° 1

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 27 juin 2017 – PV n° 98 – 11 – relative à l'autorisation de lancer un marché pour la fourniture de gaz médicaux : location de bouteilles d'oxygène médical et de bouteilles de mélange équimoléculaire d'oxygène et de protoxyde d'azote (MEOPA), fourniture d'oxygène médical et de mélange équimoléculaire d'oxygène et de protoxyde d'azote (MEOPA) et de prestations associées,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer et signer un marché de fourniture de gaz médicaux (oxygène médical, mélange équimoléculaire de protoxyde d'azote - MEOPA, et de prestations associées),

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation de marchés publics relatifs à la fourniture de gaz médicaux ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à ce marché public ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les avenants se rapportant à ce marché public à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial des marchés publics.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU